



**ROSNY**  
SOUS-BOIS

R é p u b l i q u e F r a n ç a i s e  
L i b e r t é É g a l i t é F r a t e r n i t é

Envoyé en préfecture le 07/05/2024

Reçu en préfecture le 07/05/2024

Publié le 07/05/2024

ID : 093-219300647-20240507-A\_SG24\_312-AR



Direction de la Vie des quartiers  
SB/SLM

**ARRETE N°SG24- 312**

**ARRETE PORTANT MODIFICATION L'ARRETE N° SG23-90 PORTANT ELARGISSEMENT DE LA  
LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DE QUARTIER  
CENTRE VILLE – PLATEAU D'AVRON – BEAUSEJOUR SUITE A UN APPEL A CANDIDATURE**

Le Maire de Rosny-sous-Bois, Vice-Président de Grand Paris Grand Est,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-18-1 et L2143-1,  
VU la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,  
Vu la délibération n° 45 du 30 juin 2009 portant mise en œuvre des Conseils de Quartier, fixation du périmètre et adoption de la Charte de quartier,  
Vu la délibération n° 27 du 19 décembre 2020 portant modification de la Charte des Conseils de quartier avec la création d'une nouvelle instance dénommée « Comité »,  
Vu l'article 3 de la Charte disposant que chaque Conseil de quartier est composé d'habitants du quartier et de personnalités qualifiées (associations, bailleurs, commerçants, ...) et que « la composition du Conseil de quartier devra dans la mesure du possible, refléter la diversité de la population du quartier : parité, secteurs géographiques, habitats collectif et individuel, catégories socioprofessionnelles, âge, genre, etc... »  
Vu l'arrêté n° SG21-144 portant renouvellement des membres du Conseil de quartier Centre-Ville – Plateau d'Avron – Beauséjour,  
Vu l'arrêté n° SG21-408 portant élargissement des membres du Conseil de quartier Centre-Ville – Plateau d'Avron – Beauséjour, annulant et remplaçant l'arrêté n° SG21-144,  
Vu l'arrêté n° SG22-116 portant modification de l'arrêté n° SG21-408 en date du 4 juin 2021 et ajustant la liste des membres du Conseil de quartier du Centre-Ville – Plateau d'Avron – Beauséjour,  
Vu l'arrêté n° SG23-90 modifiant l'arrêté SG22-116 en date du 28 janvier 2022 portant élargissement des membres du Conseil de quartier Centre-Ville – Plateau d'Avron – Beauséjour suite à un appel à candidature,  
Vu la délibération n° 30 du 16 novembre 2023 portant adaptation de la Charte de fonctionnement des Conseils de quartier,  
**Considérant** qu'il est nécessaire d'ajuster la liste des membres du conseil de quartier Centre-ville – Plateau d'Avron – Beauséjour du fait de démissions et de réception de nouvelles candidatures

**ARRETE.**

**Article 1 :** Suite à des ajustements, il convient de modifier la liste des membres du Conseil de quartier Centre-ville – Plateau d'Avron – Beauséjour au titre du collège « habitants ». Sont membres de ce collège :

- Monsieur Anthony POINCEAUX
- Monsieur Bernard VERRIER
- Madame Evelyne BIRIBIN
- Monsieur Nicolas PERGUET
- Monsieur Olivier PATTE
- Madame Aurélie DELEMARLE
- Madame Murielle BADEY
- Monsieur Fouad HENCHIRI
- Madame Marie-Laure AUDDO
- Monsieur Anthony DELPORTE
- Monsieur Christian MAZARS
- Madame Mathilde GAILING
- Madame Sylvie COLLINOT
- Monsieur Philippe LE GALL
- Monsieur Philippe CUMINETTI
- Monsieur Gréguigui Dido MBALU
- Monsieur Sébastien JOLIVET
- Madame Chafia BACI
- Madame Nadia ALABARCE
- Madame Mahyinur KERBARH
- Monsieur Hugo BACHMANNT
- Madame Anissa HAMROUN
- Monsieur Christian DELEBECQUE
- Madame Gwénaëlle GUIMARAES

- Madame Carine JACOB
- Madame Samatha MAURIN
- Madame Julie FEDEROWSKI
- Madame Tassadithe OUAZZAR

Ce qui donne une représentativité, au titre de ce collège, de 78.3 %

**Article 2** : Suite à des ajustements, il convient de modifier la liste des membres du Conseil de quartier Centre-ville – Plateau d'Avron – Beauséjour au titre du collège « personnalités qualifiées ». Sont membres de ce collège :

- Madame Monique ZIRNHELT
- Monsieur Laurent BENICHOU
- Monsieur Nicolas HAAS
- Madame Cynthia RIZZO HENRIQUES
- Monsieur Hamid HACHI
- Monsieur Antoine CHAUBERT
- Madame Ann SIMPSON
- Madame Nathalie BOYER
- Monsieur Lionel COTON

Ce qui donne une représentativité, au titre de ce collège, de 21.7 %

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés municipaux,  
Fait à Rosny-sous-Bois, le 25/04/2024.



**Le Maire**

**Jean-Paul FAUCONNET**

**Vice-Président de Grand Paris Grand Est**